

Assemblée générale

AMAP des Milans

Date : 10/09/2020, 20h

Lieu : Le Kiwi, Ramonville-Saint-Agne

Ordre du jour

1. Bilan moral
2. Bilan administratif
3. Mot des paysans
4. Contrat poulet
5. Election du bureau

Compte-rendu

Participants

Adhérents :

- Présents : 13
- Procurations : 11
- Absents : 10

Le quorum est atteint car plus de la moitié des adhérents sont représentés.

Sylvain (maraîcher) est présent, ainsi que Guillaume et Sabine (éleveurs de volailles).
Adrien (brasseur) est excusé.

Bilan moral

L'assemblée générale de la saison 2020 a été exceptionnellement retardée à septembre au lieu de mai, en raison de la crise sanitaire.

La saison dernière a été marquée par la fin du Prévert.

La saison courante a commencé au Kiwi le 4 juin. Un mode de distribution "rapidou" a été mis en place au début pour respecter les consignes sanitaires en vigueur. Ce mode de distribution a été progressivement assoupli.

Le jour de distribution a lui aussi été modifié : on est passé au jeudi, au lieu du mercredi. Ce jour n'est pas remis en question par l'assemblée.

L'ambiance et les apéros sont toujours sympathiques, ce qui rend les distributions conviviales.

Les journées à la ferme sont un peu moins régulières mais assez bien suivies.

Discussion :

- Panier double à Noël. Le sujet avait été soulevé à la dernière journée à la ferme de la saison précédente. Il s'avère que la mise en place est trop complexe car ce mode implique d'avoir l'unanimité des adhérents, et la pertinence d'un panier aussi conséquent est questionnable. La proposition est donc rejetée.
- Prix du panier. Le prix du panier de légumes est fixé à 28€. Il est inchangé par rapport à la dernière saison. Les circonstances exceptionnelles de cette AG font que le prix ne sera pas modifié cette année car la saison est déjà commencée. En revanche, il devra être débattu à la prochaine assemblée générale. Sylvain propose de plutôt parler du contenu du panier plutôt que de son prix, car c'est plutôt le contenu qui dicte le prix, pas l'inverse. Il indique aussi qu'il compare avec les prix du marché de Ramonville et que le prix du panier de l'AMAP est globalement moins cher, mais avec plus de variations sur la saison (moins gros au début et à la fin, plus gros en été/automne). Le prix moyen du panier de l'AMAP au marché de Ramonville est estimé à 35€ par Sylvain.

Vote du bilan moral : POUR à l'unanimité.

Bilan administratif

Sur cette saison comme la dernière, il y a toujours 17 paniers de légumes sur 29 jours de distributions, entre juin et janvier, avec une pause à la Toussaint et à Noël.

En 2019, il y a eu 8 distributions de bières, soit donc 1 fois / mois. Il y a eu 7 distributions de poulet, pintades et chapons.

Une assurance responsabilité civile a été prise à la MAE, pour 57,58€/an. Elle avait été demandée par le KIWI, car les locaux appartiennent à la mairie de Ramonville, qui impose cette contrainte aux associations les utilisant.

Départs : Noémie, Kartini, Georges. Arrivées : Béa Dorval (en cours d'année, pour remplacer Kartini), Aude Bruguière, Frédéric Mirc, Stéphane Tachoures (retour), Florian Rouges (coloc).

Comptes : 488,79€ au 01/09/2020. Le chèque de la MAE n'ayant pas été encore retiré, il reste en fait 431,21€. Les mouvements sont toujours les mêmes : la galette des rois en janvier, et l'adhésion au collectif de la MES (10€/an). Il y a eu aussi le paiement de l'assurance, ainsi que les frais bancaire (crédit coopératif) de 16€/trimestre.

Discussion :

- Banque ou caisse. Les mouvements de compte étant quasi inexistant, la question s'est posée de savoir si on pouvait se passer d'un compte bancaire, et utiliser une simple caisse, gérée par le trésorier. La loi n'oblige pas une association d'avoir un compte bancaire, c'est donc envisageable. En revanche, cela oblige de tenir un compte de la caisse, ce qui est fait automatiquement par la banque. De plus, un changement de bureau est plus délicat, et le vol ou la perte de la caisse serait un problème. Le sujet fait polémique, et aucun consensus n'a été trouvé en séance. Un sondage pourra être fait auprès de l'ensemble des adhérents pour connaître l'avis de tous sur ce sujet précis et le rediscuter à la prochaine AG.

Vote du bilan administratif: POUR à l'unanimité.

Mot des Paysans

Sylvain

Il y a moins de tomates que les années précédentes. Il ne l'explique pas, mais il voit d'autres maraîchers avoir le même problème.

La ramasse des haricots est pénible mais il est content de les partager et savoir qu'ils seront appréciés (l'assemblée le remercie). Pierre-Damien (adhérent) fait remarquer que d'autres AMAP légume n'ont pas de haricots.

Le jardin est plutôt en bonne forme.

Il y aura un dimanche à la ferme le 27/9. Les travaux à faire ne sont pas encore connus.

Sabine & Guillaume

Ils sont toujours contents de pouvoir distribuer à notre AMAP.

Les dernières bandes étaient décevantes, surtout du fait de la chaleur et de la fourniture des poussins. Ils ont pris conseil auprès d'une nutritionniste.

Guillaume pense à faire du houblon, dans un futur plus ou moins proche.

Un dimanche à la ferme sera organisé sur la 2ème semaine d'octobre. Ils feront une annonce.

Contrat Poulet

Le contrat poulet (v6) est présenté à l'assemblée. Il s'agit d'adopter un fonctionnement de type AMAP, avec engagement mutuel, pour les livraisons de volailles (poulet principalement, mais aussi pintades et chapons).

Il y aura 1 livraison par mois entre juin et décembre, sauf en juillet. Les dates sont établies à la signature du contrat, à +/- 1 semaine. Pour cette année, c'est : 01/10/2020, 05/11/2020, 17/12/2020.

Il y a un premier paiement forfaitaire en début de saison à 10€/volaille commandée. Il y a un paiement de régularisation en fin de saison. En cours de saison, un fichier de suivi est tenu à jour par le référent poulet pour noter les prix effectifs des volailles livrées.

Le référent poulet pour cette année est Stéphane SCUDELLER. Pour la prochaine saison, ce sera Pierre-Damien DENECHAUD.

Les contrats vierges ont été distribués à l'assemblée. 2 contrats ont déjà été transmis à Sabine et Guillaume. 8 autres contrats sont attendus. Ils sont à remettre au bureau lors de la prochaine distribution de légumes.

Election du bureau

Le bureau précédent était composé ainsi :

- Stéphane SCUDELLER (président)
- Samuel BEHAR (secrétaire)

- John O'CONNELL (trésorier)
- Bruno LEPETIT (vice-trésorier)
- Sylvie NOURET (secrétaire à la vie paysanne)
- Annie JAM (secrétaire aux relations avec les AMAP et le cabas)

Sylvie et Samuel ne se représentent pas. Le reste du bureau reste et se présente au vote de l'assemblée : vote POUR à l'unanimité.

Le bureau actuel est donc le suivant :

- Stéphane SCUDELLER (président)
- Bruno LEPETIT (secrétaire)
- John O'CONNELL (trésorier)
- Annie JAM (secrétaire aux relations avec les AMAP et le cabas)

- FIN DU DOCUMENT -